

Note de Jean Constant sur la création d'un marché sidérurgique en Europe (Paris, 1950)

Légende: En 1950, Jean Constant, représentant des industries françaises utilisatrices d'acier, pointe les avantages d'un marché commun des produits sidérurgiques en Europe.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne. Fonds AMG. 18/2/32.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_jean_constant_sur_la_creation_d_un_marche_siderurgique_en_europe_paris_1950-fr-a56b3c60-de41-4528-a4e4-ae36c51b8270.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Note Jean CONSTANT

Avantage que les utilisateurs de produits sidérurgiques ont à attendre de la création d'un marché européen.

Suppression des inégalités de prix existant actuellement entre les divers pays et notamment entre la France et l'Allemagne.

Possibilité de choisir librement le fournisseur, ce qui permet, en dehors de la question des prix, une sélection de la qualité et une plus grande régularité de cette dernière.

Possibilité d'obtenir des engagements précis de livraison et éventuellement des conditions de paiement, deux questions dont l'abord est interdit au C.P.S. par son règlement.

Suppression de certains transports superflus actuellement payés par l'ensemble des constructeurs, résultant des attributions de commandes faites par le C.P.S. aux forges et des péréquations de frais de transport qui en résultent.

Suppression des anomalies uniquement dues à la parité Thionville (le cas des tôles de Montataire est flagrant).

Elimination des usines productrices marginales dont l'entretien par le Comptoir grève l'ensemble des prix sidérurgiques français.